



Dentistes 2024

Impressum

Date :	mai 2025
Contact :	Office fédéral de la santé publique OFSP Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne medreg@bag.admin.ch
Rédaction :	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
Remarque :	les évaluations et les présentations ont été révisées à partir de l'année statistique 2020 par rapport aux versions des années précédentes.

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2024	3
1.2	Diplômes reconnus en 2024.....	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2011	5
2	Formation postgrade	6
2.1	Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024.....	6
2.2	Titres postgrades reconnus en 2024	7
2.3	Évolution des titres postgrades depuis 2011	8
3	Autorisations de pratiquer	9
3.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024.....	9
3.2	Évolution des autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	10
3.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014.....	11

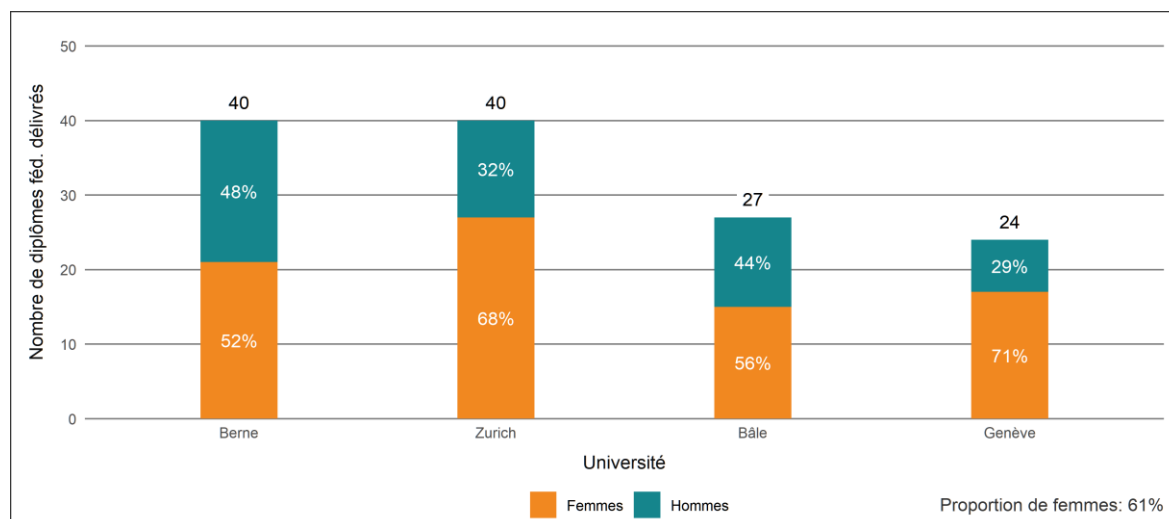
1 Formation

1.1 Titres fédéraux délivrés en 2024

En 2024, 131 titres fédéraux de médecine dentaire ont été délivrés (cf. figure 1).

La proportion de femmes aux titres fédéraux était de 61 %. La répartition par sexe était la plus équilibrée à l'Université de Berne. L'âge moyen au moment de passer le diplôme était de 27 ans. Aucune différence significative n'a été observée entre les femmes et les hommes.

Figure 1 : Titres fédéraux de médecine dentaire délivrés en 2024 par université



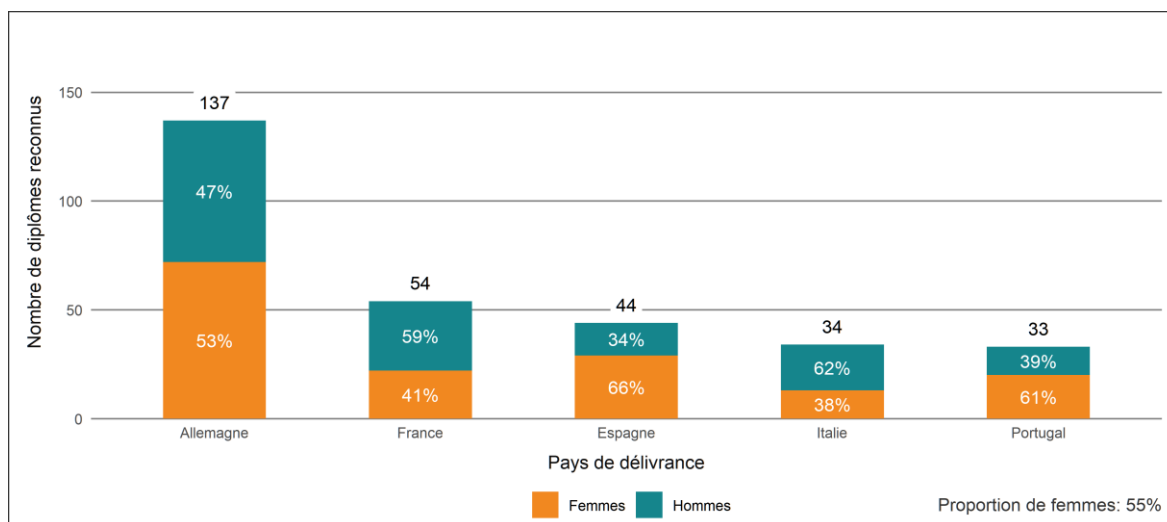
Source : Registre des professions médicales OFSP

1.2 Diplômes reconnus en 2024

427 diplômes en médecine dentaire ont été reconnus en 2024. La figure 2 montre les 5 pays dont proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse ainsi que la répartition des titulaires. 71 % (302) des diplômes reconnus ont été obtenus dans ces 5 États. Les 29 % (125) restants ont été décernés par 27 autres pays.

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme reconnu est de 55 %. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 37 ans, soit en moyenne 10 ans de plus que les titulaires d'un titre fédéral.

Figure 2 : Diplômes reconnus 2024 médecine dentaire – Top 5 pays de délivrance



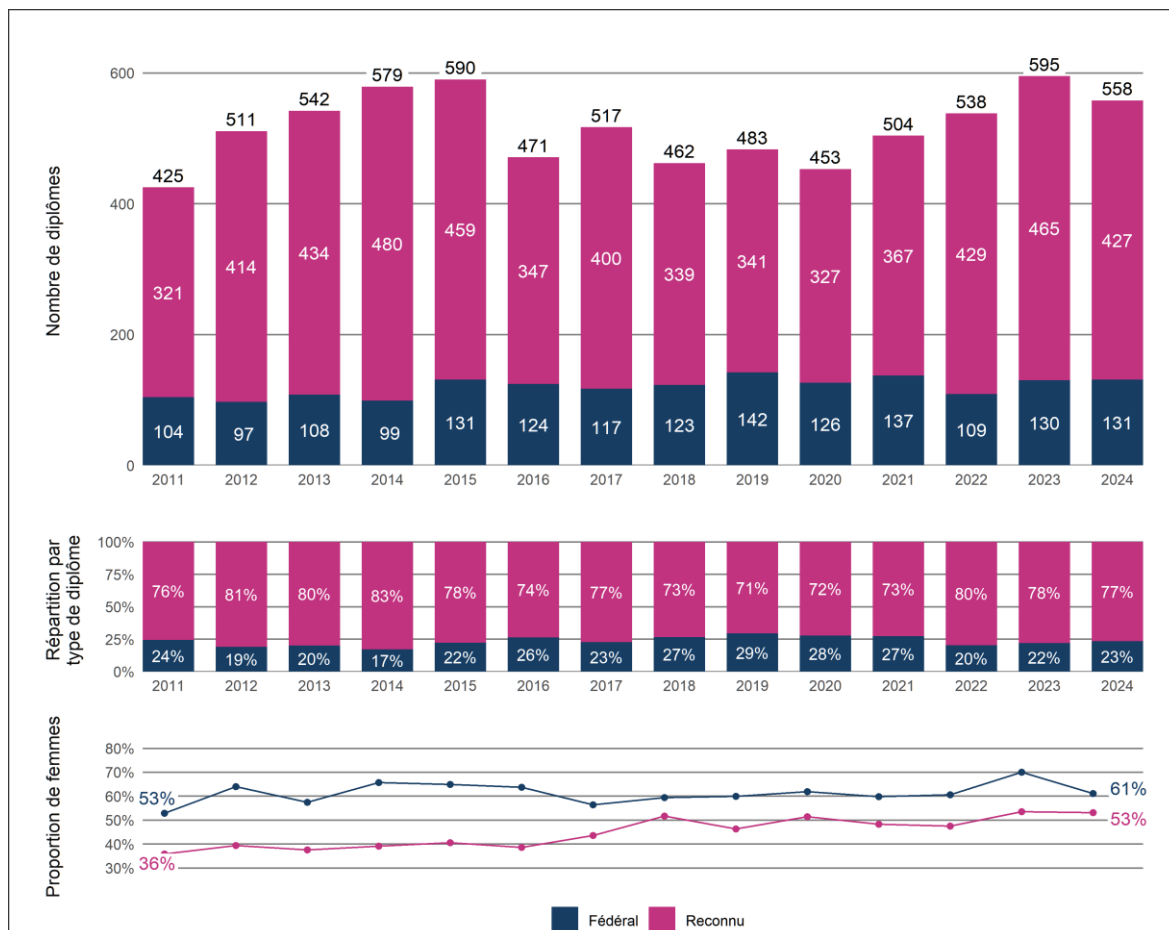
Source : Commission des professions médicales

1.3 Évolution des diplômes depuis 2011

Depuis 2011, les universités suisses ont décerné 1678 diplômes fédéraux en médecine dentaire et la Commission des professions médicales en a reconnu 5550. La part de diplômes reconnus (2024 : 77 %) varie chaque année, mais représente toujours une nette majorité (cf. figure 3).

Depuis 2011, la proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un titre reconnu a augmenté.

Figure 3 : Diplômes fédéraux reconnus en médecine dentaire depuis 2011



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

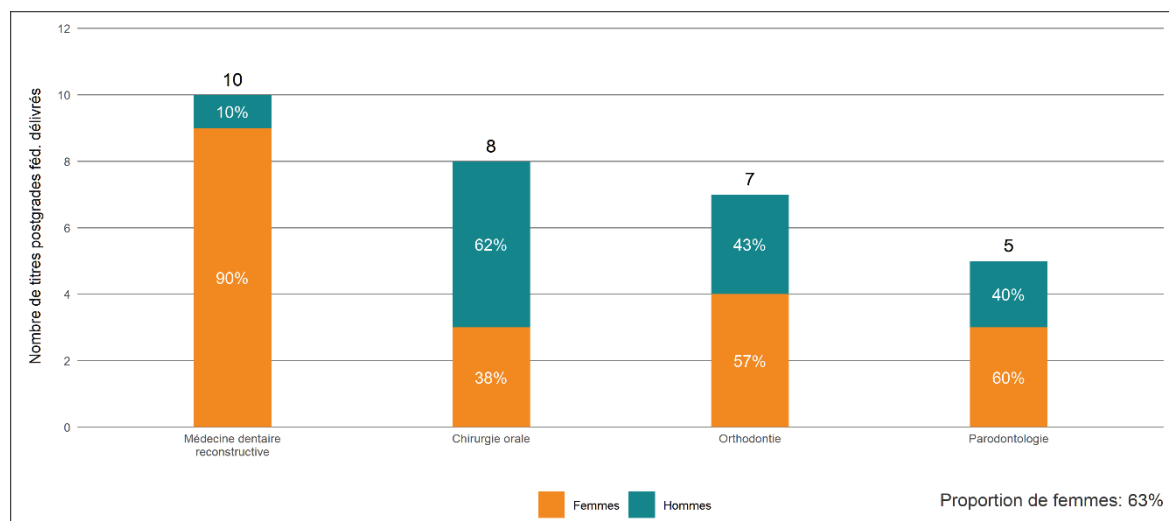
2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux délivrés en 2024

En 2024, 30 titres postgrades fédéraux ont été octroyés en médecine dentaire. 10 titres en médecine dentaire reconstructive ont été délivrés, 8 en chirurgie orale, 7 en orthodontie et 5 en parodontologie.

La proportion de femmes est de 63 %.

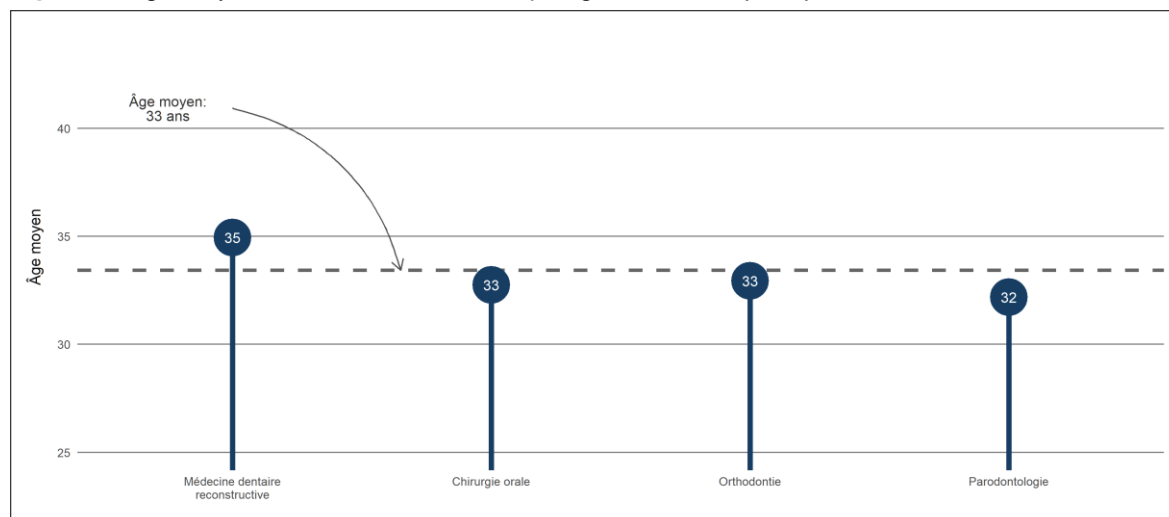
Figure 4 : Titres postgrades fédéraux de médecine dentaire octroyés en 2024, par spécialité



Source : Registre des professions médicales OFSP

L'âge moyen des dentistes au moment de passer le diplôme était de 33 ans. Les dentistes détenteurs d'un titre en médecine dentaire reconstructive étaient en moyenne les plus âgés (35 ans) et les parodontologues les plus jeunes (32 ans) (cf. figure 5).

Figure 5 : Âge moyen lors de l'octroi du titre postgrade fédéral par spécialité



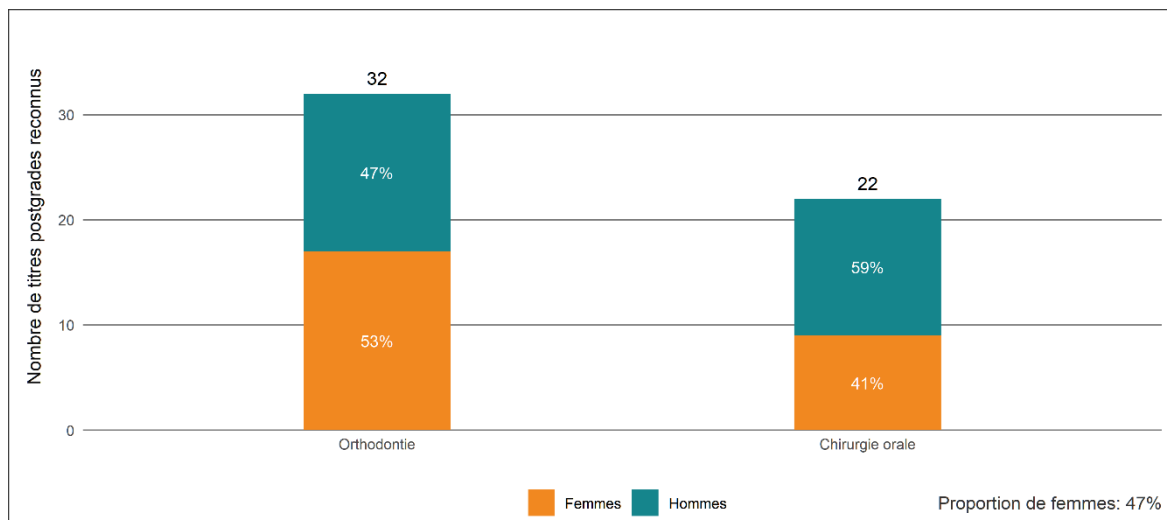
Source : Registre des professions médicales OFSP

2.2 Titres postgrades reconnus en 2024

54 titres postgrades en médecine dentaire ont été reconnus en 2024 dont 32 en orthodontie et 22 en chirurgie orale.

La proportion de femmes titulaires d'un titre postgrade reconnu est de 47 % et varie entre 41 % (chirurgie orale) et 53 % (orthodontie).

Figure 6 : Titres postgrades reconnus 2024 en médecine dentaire, par spécialité



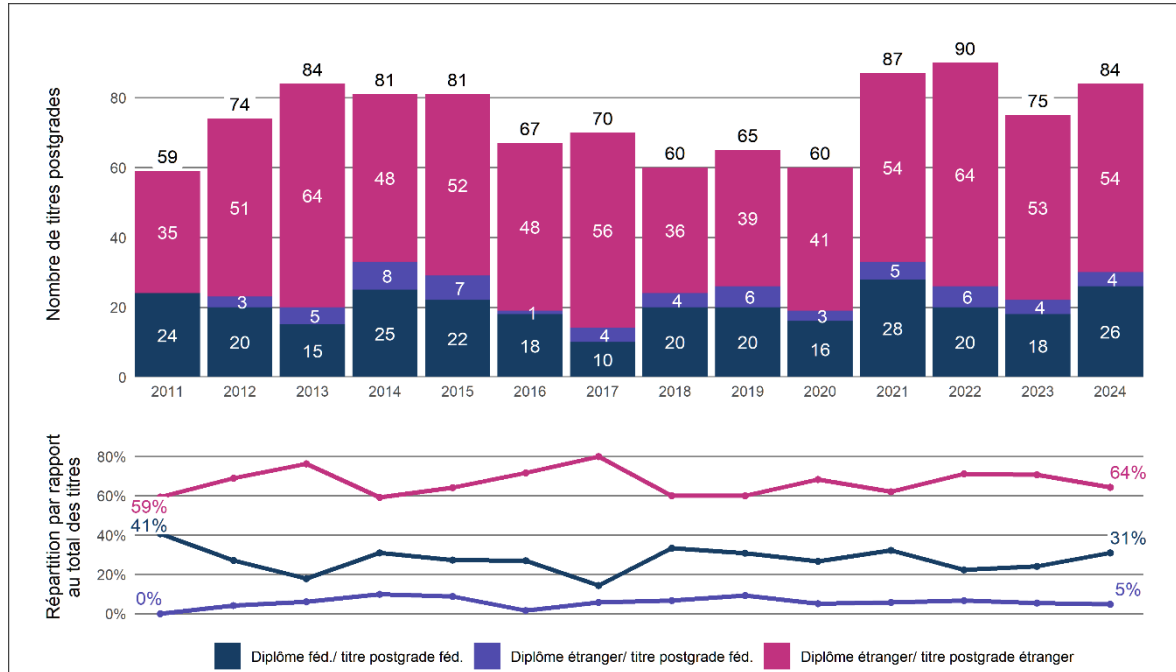
Source : Commission des professions médicales

L'âge moyen des titulaires de ces titres postgrades au moment de la reconnaissance est de 40 ans. Les titulaires d'un titre postgrade reconnu en orthodontie étaient en moyenne plus âgés de 2 ans (41 ans) que les titulaires d'un titre postgrade reconnu en chirurgie orale (39 ans).

2.3 Évolution des titres postgrades depuis 2011

La figure 7 montre l'évolution des titres décernés et reconnus chaque année selon l'origine du diplôme en trois groupes. Sur l'ensemble de la période observée, les personnes qui ont suivi leur formation continue et postgrade à l'étranger constituent le groupe le plus important. Proportionnellement, ce groupe a toutefois augmenté depuis 2011. En revanche, la proportion de dentistes titulaires d'un diplôme fédéral et d'un titre postgrade a diminué. Seuls quelques dentistes ont obtenu leur diplôme à l'étranger et leur titre postgrade en Suisse.

Figure 7 : Titres postgrades fédéraux et étrangers depuis 2011, par origine de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

3 Autorisations de pratiquer

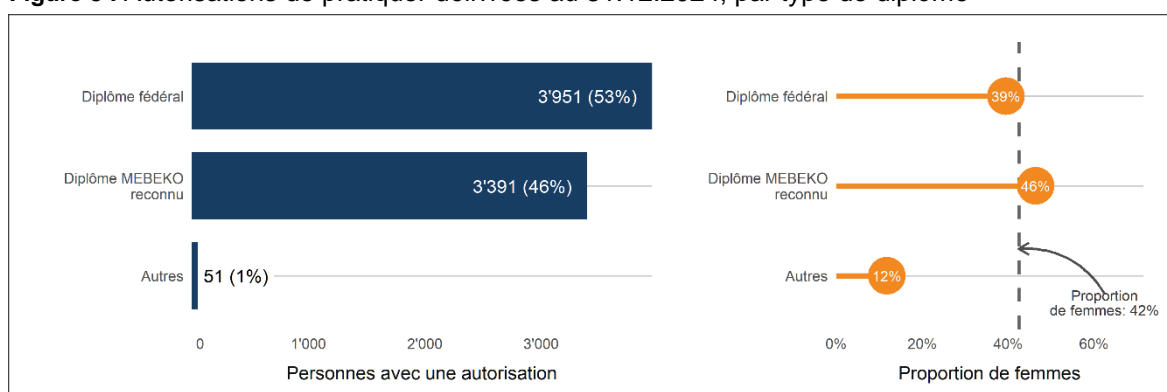
3.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024

Au 31.12.2024, 7393 dentistes disposant d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle¹ étaient inscrits dans le MedReg. Plus de 1302 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton.

Plus de la moitié (53 %) des dentistes ayant obtenu une autorisation de pratiquer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 46 % d'un titre reconnu. Les femmes représentent 42 % des titulaires d'une autorisation de pratiquer (cf. figure 8).

L'âge moyen des dentistes disposant d'une autorisation de pratiquer était de 49 ans. Les femmes (45 ans) ont en moyenne 8 ans de moins que les hommes (53 ans).

Figure 8 : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2024, par type de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

¹ Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

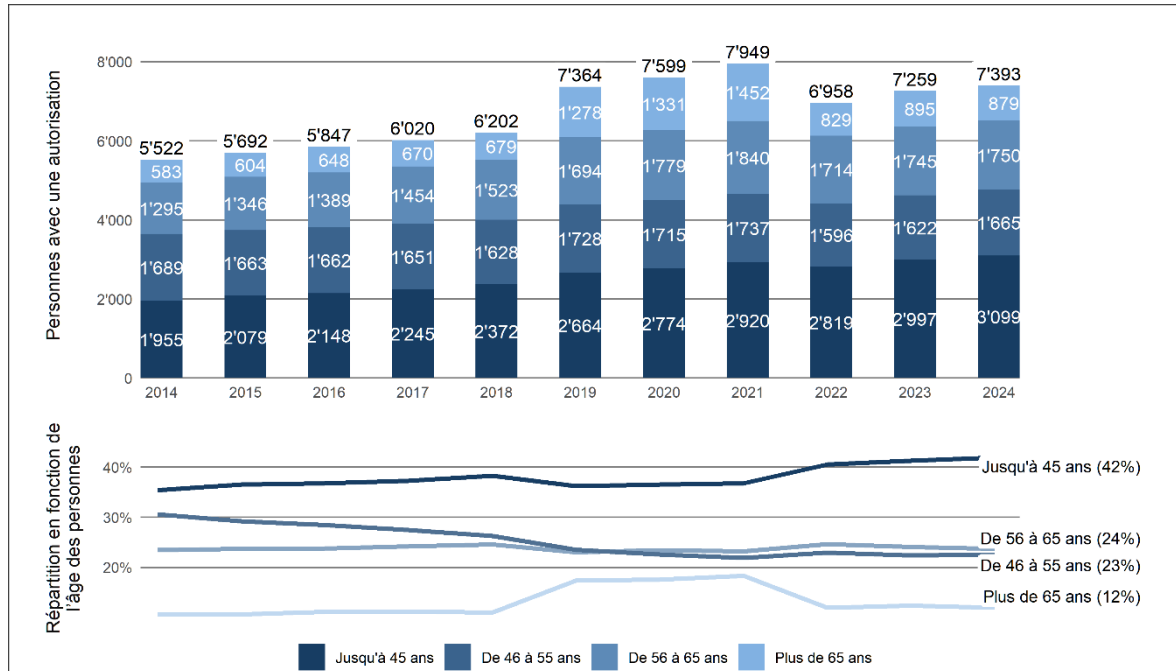
3.2 Évolution des autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de dentistes disposant d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 34 % entre 2014 et 2024 (de 5522 à 7393 ; cf. figure 9).

Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes. C'est pourquoi l'augmentation du nombre d'autorisations de pratiquer est plus importante pour les années 2019 à 2021.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse pour les années 2019 à 2021. Le nombre de titulaires âgés de 65 ans et plus a notamment augmenté.

Figure 9 : Nombre de dentistes titulaires d'une autorisation depuis 2014, par âge



Remarques : Pour les années 2019 à 2021, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes et suivantes, ce qui explique la forte hausse du nombre de titulaires d'une autorisation de pratiquer et du nombre de titulaires de plus de 65 ans entre 2018 et 2019 et la baisse entre 2021 et 2022.

Source : Registre des professions médicales OFSP

3.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014

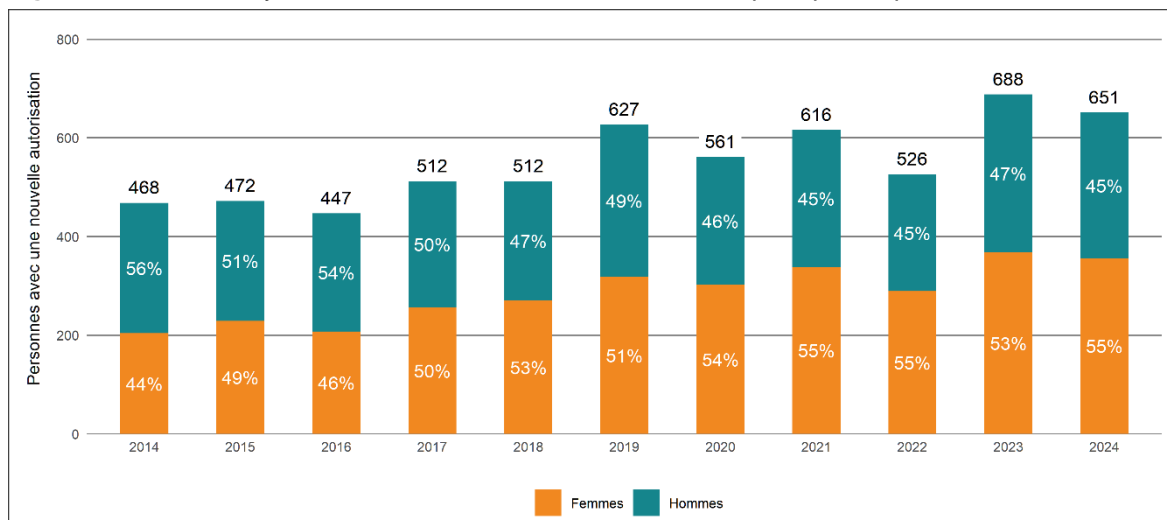
En 2024, 651 dentistes ont obtenu 713 autorisations délivrées par les autorités cantonales. 50 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2024, une augmentation nette de 134 personnes.

La figure 10 montre l'évolution du nombre de dentistes ayant obtenu une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. Depuis le 1^{er} février 2020, les personnes exerçant une profession médicale qui sont employées dans un cabinet médical ou une pharmacie doivent, elles aussi, obtenir une autorisation si elles travaillent sous leur propre responsabilité professionnelle. C'est pourquoi l'augmentation du nombre des nouvelles autorisations de pratiquer est plus importante en 2021 que les années précédentes.

La forte augmentation du nombre de nouvelles autorisations de pratiquer délivrées en 2023 découle de la mise en œuvre des dispositions transitoires réglées aux art. 67a et 67b de la loi sur les professions médicales (LPMéd). Par conséquent, les personnes qui exerçaient jusqu'à présent sous leur propre responsabilité professionnelle et qui, en vertu du droit cantonal, n'avaient pas besoin d'une autorisation de pratiquer doivent désormais en posséder une selon la LPMéd.

La proportion de femmes a augmenté depuis 2014 et était de 55 % en 2024.

Figure 10: Dentistes ayant obtenu une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

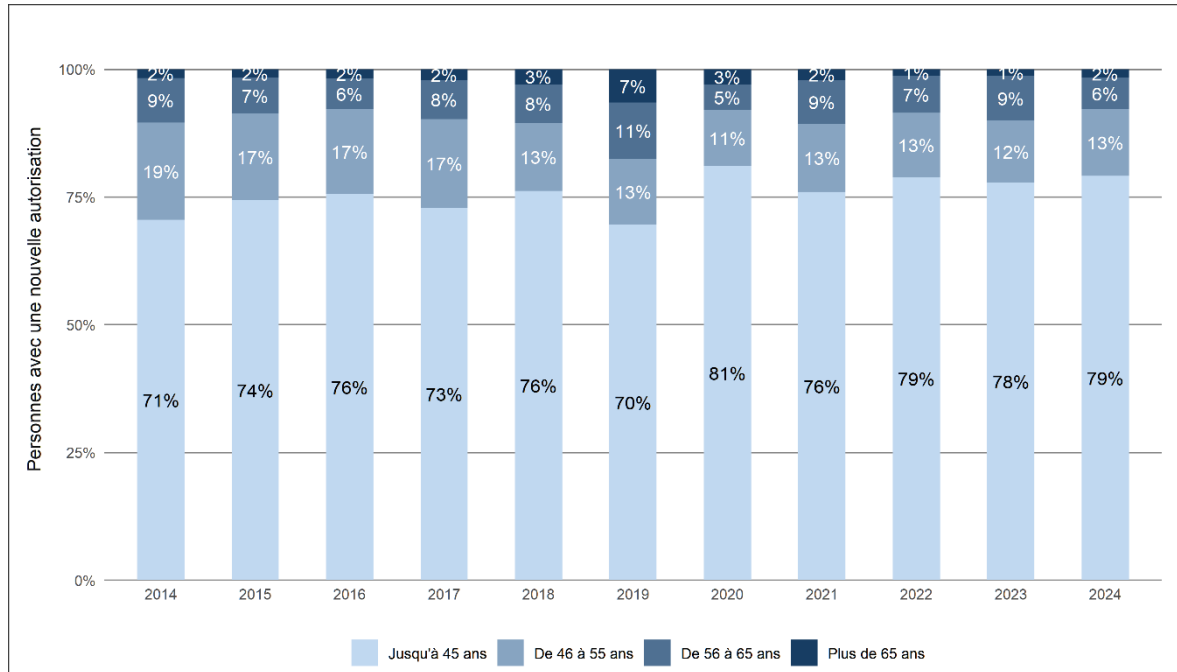


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 651 dentistes ayant obtenu en 2024 une nouvelle autorisation d'exercer, 63 % sont titulaires d'un diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

La pyramide des âges des dentistes ayant obtenu une nouvelle autorisation d'exercer est restée relativement constante depuis 2014 (cf. figure 11.). A l'exception des années 2014 et 2019, au moins trois quarts des personnes qui obtiennent une autorisation de pratiquer ont 45 ans ou moins.

Figure 11 : Dentistes ayant obtenu une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Source : Registre des professions médicales OFSP